

# CONSEIL MUNICIPAL

9 octobre 2017

## – Navette Solignac sous Roche / Retournac

Une navette a été demandée pour conduire les personnes intéressées au marché de Retournac le mercredi matin.

Des devis ont été effectués auprès de trois transporteurs.

Le plus intéressant est celui de Robert Roche, soit 60 € aller-retour par mercredi pour 8 personnes maximum. C'est donc celui que nous choisissons.

Nous prévoyons de procéder par abonnement, avec une participation de la mairie.

Pour la période hivernale de 6 mois, le tarif pourrait être de 65 € par personne.

Nous allons maintenant nous entretenir avec M. Roche pour mettre en place cette navette le plus rapidement possible.

## – Délibération pour la vente de terrains

- vente terrain Legat. Un morceau de terrain vendu à M. et Mme Legat appartenait en fait à Marie-Jeanne Laurent, qui n'était pas au courant et pensait, comme tout le monde, que ce terrain appartenait à la mairie. Ce terrain est devenu propriété de la mairie car Marie-Jeanne Laurent l'a cédé à la mairie, qui l'a revendu à chez Legat.
- Demande de M. Jean-Paul Barriol de Crespinhac : demande d'une troisième parcelle attenante aux deux autres déjà demandées par M. Barriol : accord du conseil.
- Demande de M. René Filhol de Crespinhac pour l'achat d'une partie de parcelle qu'il faudra donc métrer : accord du conseil.
- Demande de M. Jean-Claude Convert de Crespinhac pour l'achat d'une partie de parcelle qu'il faudra métrer : accord du conseil.
- Demande de M. Davy Convert de Crespinhac pour l'achat d'une partie de parcelle qu'il faudra métrer : accord du conseil.
- Demande de M. Bernard Poncet de Crespinhac pour l'achat d'une partie de parcelle qu'il faudra métrer : accord du conseil.
- Demande de M. et Mme Mazoyer de Besse pour l'achat d'une parcelle : accord du conseil.

Pour l'achat du bien de section demandé par M. Jérôme Matthieu, une consultation doit être menée auprès des habitants de Besse, sous forme d'un vote qui se fera certainement un samedi matin. La procédure est en cours et le vote devrait pouvoir se faire avant la fin de l'année.

## – Noms des rues : suivi du dossier et délibération :

- Besse : route de la chabanade, impasse des garitoux, chemin des planchettes, rue du roulachou, rue de la combette, chemin de la béate, chemin du chêne.
- Boubas : chemin de la fouan, chemin de la chometière, impasse de la seteyrade, impasse du fau, chemin de lardiche, rue de la forge, rue du chandelet, chemin du cros du mortier
- le bourg : chemin de la sogne, impasse de l'horloger, chemin de la côte, rue de la mairie, chemin des eyssarts, chemin du pan, rue de la croix, impasse Laurent
- Crespinhac : route de Solignac, chemin du pont de via, impasse de la varenne, place du coudert, impasse du lavoir, chemin de malcros, chemin du four à pain, chemin du bachat, impasse de larjolas
- la Pontvianne : chemin du moulin de l'ance, rue du bachaneuf

Il faut maintenant procéder à l'achat des plaques de noms de rue et de numéros.

## – Délibérations autres :

- le SDIS est maintenant subventionné directement par les communautés de

communes, et non par les communes ; la part versée jusqu'à présent par les communes est redonnée aux communautés de communes.

- Syndicat des eaux : la commune délibère pour l'entrée de la commune de Lissac dans notre syndicat des eaux.

#### - **Dossier utilisation « amendes de police » :**

L'argent des amendes perçues est reversé aux petites communes pour des projets ayant un rapport avec la circulation ou le stationnement. Nous allons donc monter un dossier pour matérialiser les places PMR (personnes à mobilité réduite) car elles sont maintenant obligatoires. Il y aura donc une signalisation au sol, et un goudronnage ou bétonnage si le sol est meuble (comme à la salle des fêtes). Ces places devraient être matérialisées à la salle des fêtes, au cimetière, à la mairie, à l'église.

#### - **Éclairage public**

De plus en plus de communes décident de l'extinction des lampadaires communaux pendant la nuit. Le conseil est partagé entre les effets économiques et écologiques et le confort des habitants. Il décide de reporter cette décision.

#### - **Réaménagement de la mairie**

Il faut essayer de trouver une solution pour optimiser l'espace mairie afin de la rendre plus fonctionnelle.

#### - **Dossier chats**

Des chats errants circulent dans la commune, notamment dans le bourg de Solignac. Une convention peut être signée avec la fondation 30 millions d'amis pour qu'elle nous aide financièrement à stériliser ces chats. Le conseil valide ce partenariat.

#### - **Voirie**

Nous allons déposer une demande de subvention DETR pour continuer notre remise en état de la voirie. En 2018, plusieurs voies sont prévues :

- chemin de la côte, impasse de l'horloger, chemin de la sogne au bourg
- la Pontvianne
- chemin de la Chometière à Boubas
- chemin de la Combette

Ce gros chantier pourra aussi être subventionné par le Fonds 199, ce qui réduira le montant à la charge de la commune.

Comme l'an passé, nous allons faire faire des devis par le biais de la communauté de communes qui fait faire un appel d'offres commun à toutes les communes intéressées, pour obtenir un meilleur tarif.

#### - **Local de la chasse**

Ce local a été prêté par la mairie. L'association de chasse a fait les travaux. La mairie s'était engagée à payer les matériaux utilisés pour cette rénovation, dont le coût s'est élevé à 652 €. Une subvention exceptionnelle de ce montant est donc votée.

#### - **Carte communale**

Suite à la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), notre carte communale est obsolète et doit être refaite. Pour cela, il faut faire appel à un cabinet d'études.

Pour notre commune, il va falloir déclasser environ 15 hectares de terrains actuellement constructibles.

Une fois que notre nouvelle carte communale sera prête, il faudra passer en commission qui acceptera ou non notre proposition.